

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : **séance ordinaire du 3 décembre 2013 à 20h30**

Le Conseil Municipal, s'est réuni en date 3 décembre 2013 à 20 heures 30 à la mairie de Wiwersheim, sous la présidence de Roland MICHEL, Maire

Conseillers élus : 15 En fonction : 15 Présents : 12

Présents : MICHEL Roland, ESSLINGER Bernard, BIRLE Hubert, CHRIST Denis, CASSELMAN Laurent, ANDRE Christophe, GRASS Thierry, BURGSTAHLER Paul, WURM Sébastien, RUIZ Denis, ZILIOUO Christine, et WACK Andrée

Excusés : KOERIN Benoît, SINS Benoît et KISTER Denis

1) Le compte rendu de la séance du 4 novembre 2013 est approuvé à l'unanimité

2) BRANCHEMENT ELECTRIQUE DE L'ESPACE ETANG

Le maire informe les conseillers municipaux qu'une demande pour un nouveau raccordement a été faite auprès d'ESR Electricité de Strasbourg Réseaux, pour l'alimentation électrique de l'espace étang, à la sortie du Village vers Quatzenheim. Ce raccordement se fera à partir de la rue du Village, après la dernière propriété. Le conseil municipal, accepte, à l'unanimité, le devis d'ESR d'un montant de 1 553,00 € HT (1 858 € TTC)

3) REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

M. le Maire présente la motion adoptée par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland, lors de sa séance du 17 Octobre 2013.

Cette motion vise la réforme des rythmes scolaires et suscitent l'inquiétude des élus intercommunaux au travers de 3 constats :

- Les diverses contraintes dont doivent tenir compte les communes aboutissent à des situations extrêmement complexes et hétérogènes : elles ne permettent pas une mise en œuvre homogène répondant aux intérêts de l'enfant et à l'attente des familles, tout en cultivant le risque de créer une école à plusieurs vitesses contraire aux principes républicains ;
- La réforme aboutit à un transfert de responsabilité de l'Etat vers le Maire, dont la responsabilité personnelle sera engagée dans le plus grand flou, qui ne sera levé que lors des premiers litiges et des premières jurisprudences ;
- Cette réforme induit un transfert de charge de l'Etat vers les communes, sans compensation financière pérenne ;

Ainsi, pour le Conseil Communautaire, la réforme des rythmes scolaires semble aujourd'hui s'éloigner de ses objectifs initiaux. De ce fait, il demande l'abrogation du décret du 24 janvier 2013 et demande à l'Association des Maires de France d'interroger l'ensemble des Maires de France sur les conditions de mise en œuvre de cette réforme et de se faire écho de leur proposition au plus haut niveau.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de soutenir la motion votée par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland.

4) PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE DOSENHEIM KOCHERSBERG AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE – 2013 ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION

Le maire explique que la signature d'une convention financière est nécessaire entre les deux communes membres du RPI de Dossenheim/Kochersberg et Wiwersheim. Cette convention stipule que tous les frais liés au fonctionnement, à la gestion et à l'amélioration de la structure de l'école seront pris en charge et payés par la Commune de Wiwersheim en année n. Ils s'élèvent à 95 590 € pour 2013.

La participation de la commune de Dossenheim/Kochersberg sera calculée au prorata de la population (valeur INSEE de l'année n) soit :

- 818 habitants pour Wiwersheim
- 234 habitants pour Dossenheim/Kochersberg

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la participation (année scolaire 2013/2014) de la commune de Dossenheim/Kochersberg aux frais de l'école, dans le cadre du R.P.I. à :

27 344,82 €

5) TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU MUR DU CIMETIERE

Le maire informe les conseillers municipaux que l'entreprise initialement prévue pour réaliser ces travaux ne peut plus les effectuer dans les délais impartis.

Après avoir consulté d'autres entreprises, le conseil municipal décide de confier ces travaux à l'entreprise SCHOTT Adrien de Wingsheim pour un montant hors taxe de 36 861,79 € et autorise le maire à signer la commande qui stipulera les délais de réalisation et les modalités de règlement des factures.

D'autre part, il accepte le devis pour 40 ml de « couvertines » à la Carrière Loegel Rothbach pour 2 046 € HT et les honoraires de géomètre pour le rétablissement des limites du cimetière pour un montant estimé à 1 000 €.

Le maire informe les conseillers que cette réalisation sera subventionnée à hauteur de 30 % par le Conseil Régional dans le cadre du plan de soutien régional pour l'activité et l'emploi 2013-2014.

La séance est levée à 22 H 00